

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **LAZER**

Hautes-Alpes

Modification n°1 du PLU

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes
 51. Annexes sanitaires
 52. Emplacements réservés
 53. Servitudes
 54. Risques
 55. Exploitations agricoles
 56. Droit de Préemption Urbain
 57. Autres éléments d'information

PLU initial

Approuvé le : 31 Mars 2008

Mise à jour du : 11 Septembre 2008

Révision générale du : 6 Octobre 2010

Révision allégée du : 28 Juillet 2015

Modification n°1

Approuvée par délibération du conseil municipal du :

Serge MAOUI, Maire



SCOP EURECAT, Urbanistes

18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP

Tel : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com

Liste des emplacements réservés

Numéro des ER	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Réalisation d'équipements publics (locaux et parkings) au quartier de l'Eglise	Commune	SUPPRIME RA1 PLU
2	Création de voirie aux Résolues	Commune	SUPPRIME M1 PLU
3	Aménagement d'une place publique autour de l'Eglise	Commune	SUPPRIME M1 PLU 200 m ²
4	Elargissement de voirie aux Constants	Commune	SUPPRIME RA1 PLU
5	Elargissement de voirie aux Résolues	Commune	SUPPRIME M1 PLU
6	Elargissement de voirie au quartier de la Mairie	Commune	SUPPRIME M1 PLU
7	Amélioration du carrefour qui mène à l'Eglise	Commune	SUPPRIME M1 PLU 180 m ²
8	Elargissement de voirie au quartier de l'Eglise	Commune	SUPPRIME M1 PLU 130 m ² Largeur 1 m
9	Elargissement de voirie à Pré Pourcier	Commune	SUPPRIME M1 PLU
10	Elargissement de voirie aux Résolues	Commune	SUPPRIME M1 PLU
11	Création de voirie aux Résolues	Commune	SUPPRIME M1 PLU 2.500 m ²
12	Création de voirie aux Résolues	Commune	3.400 m ² 3.215 m ²
13	Création de places de stationnements, salle des fêtes, bâtiments techniques, aménagement/extension de la Mairie, logements à vocation sociale	Commune	SUPPRIME RA1 PLU
14	Déplacement et sécurisation du passage piétons aux Résolues	Commune	150 m ²